

Conditions de vente et de livraison spécifiques aux produits de Spaeter SA (CVL, valables à compter du 15.01.2023)

Conditions générales / Réserve de modifications

Spaeter SA («SPAETER», «nous») se réserve le droit de modifier les conditions de vente et de livraison à tout moment, sans préavis. La version actuelle des conditions de vente et de livraison est disponible en permanence sur www.spaeter.ch. Au demeurant, nos Conditions générales de vente (CGV) ainsi que les tarifs actuellement en vigueur s'appliquent. Les CVL prévalent sur les CGV dès lors que celles-ci se contredisent.

Conditions de vente et de livraison du secteur Acier / Métal (CVL Acier / Métal)

Prix

Les conditions et tarifs en vigueur au moment de la commande sont déterminants pour le calcul du prix. Les suppléments temporaires appliqués par nos fournisseurs sont reportés sur les prix en toute transparence.

Détermination du poids

Pour déterminer le poids des produits, nous nous reposons sur les poids théoriques indiqués dans les catalogues de prix ou sur les poids mesurés par les balances. Nous livrons les produits sous la forme habituelle au sein du secteur, les tolérances d'usine correspondantes étant appliquées.

Livraisons par camion

Les frais de déchargement et la participation aux frais de port ne sont pas compris dans le prix. Les transports exceptionnels et conditions d'accès difficiles doivent faire l'objet d'une demande préalable. Pour les expéditions directes départ d'usine, les conditions de livraison du fournisseur correspondant s'appliquent. Les marchandises sont toujours expédiées aux risques du destinataire.

Livraisons par train

En principe, les livraisons par train sont facturées franco gare de chargement. Les frais de transport ferroviaire sont à la charge du destinataire.

Livraisons par courrier postal / service de coursier

Les colis sont généralement expédiés par courrier postal / service de coursier. Les frais de port effectifs sont facturés au client. Les marchandises sont toujours expédiées aux risques du destinataire.

Participation aux frais de port / RPLP

Pour les livraisons par camion, nous facturons une participation aux frais de transport et RPLP.

Déchargements par grue

En cas de déchargement par grue effectué par SPAETER, les frais sont facturés par levage conformément à la confirmation de commande. Les déchargements par grue doivent être communiqués par écrit au préalable. Si un déchargement par grue est commandé, mais que la grue n'est pas utilisée, SPAETER facture tout de même un forfait de participation aux frais.

Taxe énergétique

Un supplément pour frais d'énergie est facturé par commande. La taxe pour frais d'énergie est variable et dépend de l'évolution des prix de l'énergie.

Supplément de poste

Pour chaque commande et chaque poste de préparation, un supplément est facturé tel qu'indiqué dans la confirmation de commande; celui-ci peut varier pour chaque groupe de produits.

Longueurs/largeurs hors norme

Les longueurs excessives > 15 mètres et/ou largeurs excessives > 2,5 mètres sont facturées d'après les charges occasionnées par le transport.

Montant de facture minimal

Un montant de commande minimal est appliqué conformément à la confirmation de commande.

Déclarations de performances et certificats d'usine

Pour les certificats d'usine au sens de la norme EN 10204 / 2.2 / 3.1 B, un montant forfaitaire déterminé est facturé (par certificat) conformément à la confirmation de commande.

Les déclarations de performance au sens de la norme EN 1090 ainsi que les certificats d'usine doivent être expressément réclamés par les clients

dans leurs demandes concernant les tarifs, en indiquant la classe d'exécution. Une obtention ultérieure des documents n'est pas possible.

Restes et chutes

Nous nous réservons le droit de facturer les éventuels restes et chutes conformément à la confirmation de commande.

Enlèvement

En cas d'enlèvement, nous facturons une contribution à la préparation de commande conformément à la confirmation de commande.

Retours

Les marchandises ne peuvent être reprises qu'avec notre autorisation expresse par écrit. Les articles en stock dans leur emballage d'origine et dont l'état est irréprochable sont remboursés à hauteur de 70% de leur prix d'achat au maximum. Les marchandises d'une valeur inférieure à CHF 200,- ne sont pas remboursées.

Les frais éventuels du transport retour et de l'élimination sont facturés.

Achats d'articles non gérés en stock

Pour les achats de marchandises non détenues en stock en permanence, nous facturons nos frais effectifs.

Livraisons directes et départs d'usine

Pour ce type de livraisons, les conditions générales de vente et de livraison des fournisseurs s'appliquent.